

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9 nommant M. Kassin. li, sujet Français,

n° 9

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1947

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro

31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la requête en date du 20 avril 1946 par laquelle le nommé Kassim Ali. Fils de Ali Saad et de Meguiba Bint Saleh: Race : arabe : N6 au Yémen en 1898 : Domicilié à Djibouti, quartier 3: Profession : navigateur: Situation de famille : marié sans enfant. sollicite la constatation de sa qualité de sujet français

Vu l'avis favorable du commandant de cercle; Après enquête du service de la sûreté: Considérant que l'intéressé étant domicilié la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, à acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement, remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que Le nommé Kassim Ali est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité,

Pour le Gouverneur en mission :L'Administrateur des colonnes
inspecteur des affaires administratives

CHAMBOREDON